



COMPTE-RENDU CE SIEGE DU 24 & 25 NOVEMBRE 2015



francetélévisions

DECLARATIONS LIMINAIRES

En liminaire les organisations syndicales sont tout d'abord revenues, sur le traitement de l'information des attentats de vendredi 13 novembre 2015.

Si elles ont souligné, unanimement, la meilleure réactivité des équipes, en comparaison au traitement des attentats de « Charlie Hebdo » en janvier dernier, elles ont aussi fait remonter les difficultés et les dysfonctionnements rencontrés (3/4h d'heure pour sortir une caméra du magasin, pas de relais d'information de la rédaction auprès des techniciens en régie « PC Info France 3 » qui ont pris l'initiative de ré-ouvrir les machines de diffusion pour un passage sur France 2...).

Au-delà de ces constats, Force Ouvrière s'est interrogé sur la complémentarité des rédactions, sur le croisement du regard éditorial, et sur les impacts que pourrait avoir une rédaction commune (Info 2015) sur la réactivité et l'efficacité des équipes.

La Direction a reconnu la nécessité de continuer à améliorer la réactivité, et elle affirme que le projet « Info 2015 » et la création d'une rédaction commune pour deux antennes ne nuira ni à la réactivité des équipes, ni au traitement de l'information différencié sur les deux chaînes.

Les organisations syndicales sont intervenues, d'autre part, sur la problématique des nouveaux caméscopes, qui après quelques jours d'exploitation au Siège et à Malakoff, suscitent déjà des controverses.

L'ergonomie de ces nouvelles caméras comme leurs fonctionnalités (viseur et moniteur externe non adaptés, mise au point complexe...) sont en cause et ne correspondent pas aux besoins des utilisateurs, notamment en reportage.

La Direction a répondu que ce marché avait fait l'objet d'un appel d'offre européen auquel 3 marques ont répondu et que, si Sony a été retenu, il n'y avait aucun lien ni aucun conflit d'intérêt avec le CDE. Et qu'enfin, ces caméras avaient fait l'objet de tests par des utilisateurs et que le parc en cours de déploiement nécessitera certainement des adaptations.

Enfin, Force Ouvrière a réitéré sa demande de document technique sur les 1/10èmes de congés payés et formule la même demande concernant le paiement des kilomètres.

POINTS A L'ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV des 24 et 25 septembre 2015
2. Information/Consultation sur le projet de dépassement de la durée hebdomadaire de travail concernant les collaborateurs participant à l'opération « DAKAR 2016 »
3. Information/Consultation sur le projet de dépassement de la durée hebdomadaire de travail concernant les collaborateurs participant à l'opération « DAKAR 2016 »
4. Adoption du nouveau Règlement Intérieur du CE Siège
5. Constitution des commissions : handicap, nouvelles technologies et numérique, marchés, et lutte contre les discriminations
6. Information/Consultation sur le plan de formation 2016
7. Point sur la webradio
8. Information/Consultation sur le Bilan Logement 2014
9. Information/Consultation sur le rapport égalité hommes/femmes 2014
10. Information/consultation sur le bilan social 2014
11. Plans de charges d'activités de fabrication du Siège, de Vaise, au 30/09/15 et Malakoff au 30/06/15 et 30/09/15
12. Information sur le projet d'évolution de la direction des achats hors programmes

1- APPROBATION DES PROCES VERBAUX DE LA SEANCE DES 24 ET 25 SEPTEMBRE 2014

Point reporté. Le PV du 25 septembre 2015 étant en cours de finalisation

2. INFORMATION CONSULTATION SUR LE PROJET DE RENOUELEMENT DE LA RÉGIE DE MALAKOFF

Il s'agit de la 2ème réunion d'information/consultation relative notamment à l'organisation spatiale de la nouvelle régie.

Le cabinet CEDAET, mandaté par le CHSCT de Malakoff, a présenté aux élus les conclusions (assez théoriques) de son expertise. Le CHSCT de Malakoff avait voté par 4 voix pour et 2 abstentions une résolution reprenant les principales recommandations de ce rapport.

Ce projet porte sur le renouvellement des automatisations et le réaménagement des espaces de travail en y introduisant une nouvelle place pour les chefs de chaîne, au milieu des régies de diffusion, le travail en binôme et l'interchangeabilité des postes de techniciens.

Les élus FO ont questionné la Direction sur le calendrier de mise en œuvre, la population concernée par le projet, et ont souligné, que les avis étaient partagés sur la nouvelle place des chefs de chaîne, et que la nécessité de prévoir la possibilité de s'isoler, pour la prise de direct par exemple, devait absolument être prise en compte. Enfin, des interrogations subsistent sur la finalité et l'utilisation du plateau, positionné au centre de la régie finale.

La Direction a répondu sur les points suivants :

1/ Expertise du cabinet CEDAET : il y a eu de nombreux et longs entretiens avec CEDAET sur tous les aspects du projet avec la mise en place de groupes de travail très en amont des modalités de mise en œuvre (2 ans avant). Les plans ont été modifiés 6 ou 7 fois pour tenir compte des amendements proposés.

2/ Le plan de formation reste théorique puisque le choix des équipements n'a pas été fait. En revanche, toutes les populations et métiers concernés seront formés.

3/ Organisation du travail : la direction s'engage à impliquer les superviseurs.

4/ Impacts en terme de diffusion : le nombre de chaînes diffusées reste à 6+1 avec la possibilité (comme aujourd'hui) d'étendre la diffusion aux 3 autres chaînes premières.

Le projet comprend 3 régies, 2 de diffusion et 1 régie de « secours » qui servira aux tests, à la formation, puis à la gestion d'événements sportifs exceptionnels...

5/ Plateau et régie de proximité : leur finalité n'est pas la mise en place d'une régie de production mais de donner la possibilité de prendre l'antenne très rapidement (événements climatiques...). Il n'est pas prévu la mise en place d'un environnement propre à toute régie de production, ni de personnel supplémentaire à l'heure actuelle.

6/ Calendrier ; le projet fera l'objet d'un appel d'offre européen,

Travaux de février 2016 à mi-juillet 2016

Sélection des fournisseurs des outils d'automatisation

Intégration, tests, recettes jusqu'en octobre 2016

Formation des utilisateurs fin 2016 (renfort en personnel prévu)

7/ Mettre en place une commission de suivi du projet conformément à la demande du CHSCT de Malakoff.

Les élus du CE ont adopté à l'unanimité, la résolution du CHSCT de Malakoff.

3. INFORMATION / CONSULTATION SUR LE PROJET DE DÉPASSEMENT DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL CONCERNANT LES COLLABORATEURS PARTICIPANTS À L'OPÉRATION « DAKAR 2016 »

Le Rallye Dakar aura lieu à nouveau cette année en Amérique du Sud, pour la huitième année consécutive. Le départ du Rallye aura lieu de Buenos-Aires (Argentine) et son arrivée à Rosario (Argentine). Le parcours du Rallye traversera l'Argentine et la Bolivie, soit 13 étapes / 13 jours de course

Pour les personnels dont le temps de travail est décompté en heures, il sera demandé une dérogation pour porter la durée du travail à un maximum de 60 heures hebdomadaires.

Cette demande est motivée par les contraintes spécifiques liées à l'organisation du travail sur le Rallye: déplacements quotidiens et diffusion 6 jours sur 7.

La planification des personnels prévoit au maximum 10 heures de travail effectif par jour sur 6 jours, chacun bénéficiera d'un jour de repos hebdomadaire.

24 personnels sont concernés, 19 CDI et 5 CDD.

Les élus du CE ont approuvé cette demande par 10 voix pour, 6 abstentions et 3 voix contre.

4. ADOPTION DU NOUVEAU RÉGLEMENT INTÉRIEUR DU CE SIÈGE

Le règlement intérieur du CE siège, élaboré par le bureau du CE Siège (CFDT, SNJ et CGC) a de nouveau été présenté devant les élus.

Après une demande de modification et de correction du 1er alinéa 2.9, le règlement intérieur du CE Siège a été adopté par 11 voix pour et 10 voix contre.

Les élus FO et CGT ont voté contre étant en désaccord avec le bureau du CE sur la méthode de la composition des commissions.

5. CONSTITUTION DES COMMISSIONS : HANDICAP NOUVELLES TECHNOLOGIES ET NUMÉRIQUE, MARCHÉS ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La composition des commissions « Handicap », « Technologique et numérique », « Discrimination » et des « Marchés » a été adoptée.

6. INFORMATION CONSULTATION SUR LE PLAN DE FORMATION 2016

La responsable de la formation, Mme Yannick Monsnereau, a présenté les grands chiffres du projet de plan de formation pour 2016.

Le compte rendu de la commission emploi/formation fait le constat que la complexité du projet de plan de formation 2016, rend le document peu, voire pas lisible et son analyse illusoire. Celui-ci se structure en :

- 6 grands axes,
- 18 grands projets regroupés en 3 familles : outils / projets structurants - politiques de l'entreprise - évolution de métiers s'articulant autour de
- 3 volets principaux : les actions transversales / les actions collectives / les actions individuelles, eux-mêmes abordés par grands domaines

La complexité d'articulation du plan de formation est à l'image de celle ressentie par les salariés du Siège quant aux interlocuteurs et démarches à entreprendre pour suivre une formation.

Les élus Force Ouvrière sont intervenus, d'une part, pour souligner que l'obligation légale de France Télévisions n'est pas de 1% de la masse salariale mais de 1.3% suite à la négociation de l'accord de branche et d'autre part, pour alerter sur le changement de paradigme induit par la nouvelle Loi sur la formation professionnelle du 5 mars 2014, c'est le salarié, à travers l'« entretien professionnel » (distinct de l'entretien d'évaluation), qui doit être au cœur du dispositif.

Enfin, ils ont rappelé l'échelle des sanctions financières prévues par la Loi en cas de non respect des dispositions (un entretien professionnel tous les 2 ans et un bilan au bout de 6 ans pour chaque salarié).

Les élus du CE ont adopté à l'unanimité, par 20 voix pour, la résolution suivante

« Suite au débat et au rapport de la commission Emploi/Formation les élus du CE ne peuvent que prendre acte de la présentation du plan de formation 2016 ».

7. POINT SUR LA WEBRADIO

Ce point a été demandé par le Bureau du CE sans qu'il y ait de document associé.

Cela concerne un projet de web radio, développé en août 2015 à Malakoff, qui a vocation à toucher un public beaucoup plus large que les stations d'Outremer Premières. Sa programmation est à 80% musicale et à 15% composé d'information. L'audience est en forte hausse.

Le personnel correspond à un technicien dédié à temps complet à la webradio. Les autres intervenants (journalistes et techniciens) intègrent cette nouvelle activité dans leur mission quotidienne. Le budget est de 2.2 millions d'euros.

Après débat avec la Direction, les élus du CE constatent que le passage devant les instances n'a pas été effectué et demandent la saisine de l'Inspection du travail pour vérifier les conditions de respect de la procédure d'information/consultation.

Résolution adoptée à l'unanimité par 19 voix pour.

8. INFORMATION/CONSULTATION SUR LE BILAN LOGEMENT 2014

La Direction, représentée par Mme Hortense Noiret de la Direction Déléguée de la Santé et de la Qualité de Vie au Travail (DDSQVT), a présenté le bilan Logement 2014. Le compte rendu de la commission logement souligne les éléments suivants :

Pour l'année 2014, un versement de 2 316 445 € correspondant à 0,45 % de la masse salariale a été réparti entre les cinq organismes collecteurs partenaires (CIL : Comités Interprofessionnels du Logement).

En contrepartie de ces versements, les organismes s'engagent à proposer aux salariés des aides au logement, selon les modalités de fonctionnement définies conjointement avec l'entreprise.

En 2014, 54 réservations de logements sociaux ont été effectuées,

- 14 prêts à accession accordés,
- 18 dossiers locapass sur la région parisienne,
- 13 collaborateurs ont bénéficié de prêts travaux.

Depuis juin 2014, la procédure pour effectuer une demande de logement a changé et tous les collaborateurs, pour les régions et le périmètre parisien, peuvent instruire leur dossier directement en ligne sur le site « Log&moi » via MonEspace.

Fin 2015, une importante réforme va profondément modifier les modalités d'accès au logement social. La finalité serait de créer une seule entité destinée à percevoir la collecte auprès de toutes les entreprises, puis de distribuer des produits et services auprès de tous les publics (salariés, chômeurs...).

Les élus ont approuvé par 17 abstentions et 3 voix pour le bilan logement 2014.

9. INFORMATION/CONSULTATION SUR LE RAPPORT ÉGALITÉ HOMME/FEMME 2014

La direction, M. Stéphane Chevallier, a présenté les données chiffrées du rapport Egalité Hommes/ Femmes. La commission a rendu son compte rendu et souligne les évolutions positives et les efforts entrepris pour réduire les écarts de rémunération au sein de certains groupes de classification. Validés lors des NAO.

La direction indique que, dans les années à venir, la proportion de femmes, dans l'encadrement notamment, va mécaniquement augmenter du fait des nombreux départs à la retraite prévus concernant plus d'hommes que de femmes au regard de la pyramide des âges.

Le débat s'est porté sur les nouvelles dispositions de la loi Rebsamen qui vise à supprimer l'obligation pour l'employeur de fournir ces données, qui sont pourtant, utiles pour le pilotage des actions à mener pour corriger les écarts constatés.

La Direction propose de travailler avec les organisations syndicales sur des indicateurs moins nombreux mais pertinents.

Les élus ont voté à l'unanimité une résolution centrée sur la Loi Rebsamen et demandent le maintien des indicateurs actuels.

10. INFORMATION/CONSULTATION SUR LE BILAN SOCIAL 2014

Certains élus ont demandé, une nouvelle fois, le report de ce point au 7 décembre 2015, date du CE extraordinaire dédié à la santé au travail.

La Direction a estimé que la procédure d'information/consultation était close et que le point ne serait pas reporté.

Pas de vote.

11. PLAN DE CHARGE ET D'ACTIVITÉS DE FABRICATION DU SIÈGE, DE VAISE AU 30/09/15 ET DE MALAKOFF AU 30/06 ET 30/09/15

Ces plans de charges sont globalement, à mi-année en baisse par rapport aux prévisions (suppressions d'émissions...). Ces retards sur la prévision peuvent être rattrapés en fin d'année.

La Direction a présenté les changements relatifs à l'allongement d'1/2 heure du «Télématin » et à l'enregistrement sur 2 jours de « C'est au programme ». FO demande à la direction de tenir informé les salariés concernés le plus en amont possible afin de prendre en compte leurs demandes pour que ce changement puisse se faire dans des conditions optimales de sécurité.

12. INFORMATION SUR LE PROJET D'ÉVOLUTION DE LA DIRECTION DES ACHATS HORS PROGRAMMES

La Direction, M. Olivier Debargue, a présenté son projet d'évolution de l'organisation de la Direction des Achats hors programmes, qui passerait de 5 à 8 collaborateurs.

Les missions et activités principales de la Direction des Achats hors programmes sont les suivantes :

- Définir et mettre en œuvre la politique d'achats groupe (hors programmes)
- D'établir des stratégies d'achat sur les principales familles de dépenses de fonctionnement
- Piloter les appels d'offres, négocier les contrats, sélectionner les fournisseurs groupe

L'activité « commande publique » est aujourd'hui conduite par deux directions distinctes qui chacune interagissent avec les directions opérationnelles « acheteuses ». La direction des achats assure la mise en œuvre des mises en concurrence en accord avec la stratégie des achats et la direction juridique la conformité réglementaire.

(SUITE DU POINT 12)

Afin de faire face à ses obligations réglementaires et répondre aux enjeux opérationnels et économiques de France Télévisions, l'évolution de l'organisation se traduira par :
Le rattachement hiérarchique de l'activité juridique commande publique à la Direction des achats, pour une meilleure efficacité.

Le renforcement de l'équipe par trois juristes rédacteurs de marchés avec la mise en place de binômes acheteur/rédacteur de marché

La présentation de ce projet a aussi été l'occasion pour les élus d'engager une discussion fructueuse avec la Direction.



Jean-Michel SEYBALD	Edith CAZANOVA
Thierry HAY	Marie-Pierre SAMITIER
Claire-Lise AGNIERAY	Odile COGNET-DECHEN
Olga ABLAVI	Isabelle GEY

Prochains CE :

CE extraordinaire le 7 décembre 2015

sur la Santé au travail

CE ordinaire le 9 décembre 2015

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter vos élus CE
ou le bureau Force Ouvrière



Bureau FO Siège - D-220
Syndicatfo.groupe@francetv.fr
01.56.22.43.76

Retrouvez nous sur le Web : www.fo-francetele.fr